



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E14981

VALABLE JUSQU'AU 01/03/2027

ÉDITÉ LE

05/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1972

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 07/06/2024
56 000

Raison sociale : ENTREPRISE GRIMOUX SAS

7 HAMEAU DE LA ROCHETTE
53410 SAINT-PIERRE-LA-COUR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAVAL

Téléphone : 02 43 01 80 28

Fax : 02 43 01 86 13

Siret : 557 250 677 00019

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5015544

Portable :

Site Internet : <http://www.grimoux.fr/>

E-mail : k.treton@grimoux.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000 /001 289241/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 289241/0

Responsabilité légale :

JTM (833 928 443) / CHRETIEN ANTOINE CHARGÉ D'AFFAIRES / TOUCHARD
BRUNO DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Effectif moyen : 21

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112 PROB	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² sans surpresseur Mention RGE	26/02/2025
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	26/02/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	26/02/2025
5312 PROB	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	26/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	17/02/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.